

Feuille de route 22 juin écoles



Ménage écoles :

Rien ne change sur cette période concernant les interventions du service entretien.
La désinfection des surfaces et matériels à disposition des enfants ne se fait plus qu'une fois par jour ou bien à entre l'entrée de deux groupes différents dans un même lieu.
Les lingettes restent à disposition des adultes de chacun des groupes mais seront beaucoup moins utilisées.

Masques :

Les adultes intervenants dans les groupes devront porter un masque dans les lieux clos à chaque fois qu'ils seront à moins d'un mètre des enfants.
Tous les adultes porteront des masques lorsqu'ils seront entre eux en lieu clos. Tous les parents pénétrant dans les locaux devront porter un masque.

Entrées/sorties des deux écoles :

Tout reste tel que jusqu'à présent à l'exception de la prise de température qui n'est plus obligatoire.

Restauration :

Les délais de commande et de reprise du fonctionnement de la cuisine nous amènent à garder les repas froids pour les deux semaines restantes.
Nous retrouverons les repas « classiques » au plus tard pour la rentrée de l'ALSH le 6 juillet.

Les repas seront par contre pris à table, compte tenu du nombre de groupes ne devant pas se mêler (un par classe donc).

Les enfants de maternelle prendront leur repas dans le restaurant.

La règle : ne pas mettre à la même table des enfants de classes différentes.

Dans le réfectoire pour aider les enfants il y aura les 5 ATSEM + Chantal + Nathalie Viviani.
3 enseignantes de l'école se rendront disponibles en cas de besoin.

Les enfants d'élémentaire prendront le repas dans la cour, sous les préaux ou dans leur zone balisée (une par classe). Les adultes organiseront comme ils le jugeront opportun.
Nicolas verra avec Patrick Masson si un ou deux services.

Le personnel présent pour surveiller et aider au repas : 3 animateurs ALSH et 2 animateurs sportifs.

Nicolas fera le lien entre cuisine et lieux de restauration, coordonnant l'ensemble.

Garderies matin et soir :

Un groupe maternelle et un groupe élémentaire.

Pour profiter de l'absence des mesures de distanciation en extérieur, les garderies auront lieu dans les cours (maternelle et Mistral avec entrée par portail parking enseignants).

Précisions autres :

Les interventions des deux animateurs sportifs seront maintenues comme jusqu'ici dans les deux écoles.

Les récréations auront lieu par classe, les groupes d'enfants ne devant pas se mélanger.

Le centre aéré des mercredis fonctionne dans le respect de ce protocole.

Une feuille de route concernant le fonctionnement de l'ALSH à compter du 6 juillet est en cours de rédaction, sachant que les règles énoncées par le protocole ministériel resteront les mêmes. Ce document sera mis à votre disposition dans les tout prochains jours.